TK ELEVATOR CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

(TKE SCoC V11.0, octobre 2025)

Notre conception du développement durable dans la gestion des fournisseurs

Chez TK Elevator (Incluant TK Elevator GmbH et toutes ses filiales), nous considérons le développement durable comme un élément essentiel de nos processus commerciaux. En tant que groupe technologique, nous achetons des matières premières, des produits et des services auprès de fournisseurs du monde entier afin d'assurer le succès durable de nos clients en leur fournissant des solutions innovantes en matière de produits et services. Cela exige une gestion responsable visant un modèle économique créateur de valeur et viable à long terme. C'est pourquoi nos fournisseurs font partie intégrante de notre stratégie de développement durable. Dans toutes nos activités d'approvisionnement, nous prenons soigneusement en considération un ensemble de critères économiques, techniques et liés aux processus, ainsi que des facteurs sociaux et écologiques essentiels tels que les droits de l'homme, les conditions de travail, la lutte contre la corruption et la protection de l'environnement. Indépendamment des différents produits, services, marchés, régions ou processus, les principaux facteurs d'évaluation des fournisseurs chez TK Elevator sont toujours le coût, la qualité, la fiabilité, l'innovation et la durabilité. Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à la législation nationale applicable, aux principes du Pacte mondial des Nations unies et au Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en place au sein de leurs organisations des processus appropriés qui favorisent le respect de la législation applicable et qui encouragent l'amélioration continue des principes et des exigences énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils veillent à ce que toutes leurs filiales respectent ces principes et exigences. Dans le cadre de ce Code de conduite, une « filiale » désigne une entreprise dans laquelle l'une des parties détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50 % du capital social avec droit de vote.

Droits de l'homme et du travail

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent et fassent respecter les droits fondamentaux accordés à tous les employés selon les lois nationales en vigueur. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils reconnaissent pleinement la Déclaration universelle des droits de l'homme et les normes du travail publiées par l'Organisation internationale du travail (OIT), en tenant dûment compte des lois et réglementations applicables dans différents pays et sur différents sites. Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les droits des tiers et qu'ils limitent le plus possible tout impact négatif, en s'appuyant sur les standards internationaux pertinents.

Travail des enfants

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils interdisent et s'abstiennent de toute forme de travail des enfants au sein de leur organisation et de leur chaîne d'approvisionnement, et qu'ils respectent les réglementations relatives à l'âge minimum, en particulier en ce qui concerne les lieux de travail insalubres, dangereux, pénibles ou risqués.

Discrimination

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils promeuvent l'égalité des chances et l'égalité de traitement. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils interdisent toute forme de discrimination dans le recrutement, la promotion ou la sélection des employés pour les programmes de formation de base ou avancée. Au sein de l'organisation de nos fournisseurs, aucun employé ne peut être victime de discrimination en raison de son sexe, de son âge, de sa couleur, de sa race, de son origine ethnique ou sociale, de sa nationalité, de son orientation sexuelle, de son handicap, de sa religion ou de ses convictions, ou de ses opinions politiques.

Travail forcé

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils interdisent toute forme de travail forcé ou de traite des êtres humains au sein de leur organisation et toute contribution à ces pratiques. Les fournisseurs ne doivent pas maintenir leurs employés dans une dépendance illégale ou injuste.

Forces de sécurité privées ou publiques

Si nos fournisseurs ont recours à des forces de sécurité privées ou publiques dans le cadre de leurs activités commerciales, nous attendons d'eux qu'ils veillent à ce que ces forces de sécurité agissent toujours dans le respect des droits de l'homme. En particulier, les fournisseurs sont tenus de prévenir toute violation de l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants, toute atteinte à la vie ou à l'intégrité physique, ainsi que toute atteinte au droit d'organisation et à la liberté d'association.

Droits fonciers, forestiers et hydriques, et expulsions forcées

Les fournisseurs ne doivent pas expulser de force ou priver les communautés de leurs terres, forêts ou sources d'eau dans le cadre de l'acquisition ou du développement de terres, de forêts ou d'eau dans le cadre de leurs activités commerciales. Les droits des peuples autochtones locaux à des conditions de vie décentes, à l'éducation, à l'emploi, aux activités sociales et le droit au consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) pour les développements qui les affectent sur les terres où ils vivent, doivent être respectés.

Liberté d'association

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les droits de leurs employés, Conformément aux lois locales, à former un comité d'entreprise, une unité de négociation collective ou d'autres instances de représentation des employés, et à participer à des négociations collectives. L'exercice du droit d'association ne justifie pas la discrimination, le harcèlement ou la suspension du personnel.

Rémunération et temps de travail

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment pleinement à la législation nationale applicable en matière de temps de travail, qu'ils respectent la durée maximale du travail, y compris les heures supplémentaires, et qu'ils garantissent un temps et des possibilités suffisants pour les loisirs et les congés payés. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils versent à leurs employés une rémunération équitable, conforme aux normes nationales applicables. La sécurité sociale est encouragée.

Minéraux de conflit

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent toutes les réglementations applicables en matière de minerais provenant de zones de conflit et qu'ils fassent preuve de diligence raisonnable dans la sélection et la gestion de leurs propres fournisseurs, en particulier en ce qui concerne la sécurité et l'équité des conditions de travail et la prévention du cofinancement des guerres civiles. Si un produit contient un ou plusieurs des minéraux dits « de conflit » (étain, tantale, tungstène et or ou leurs minerais), nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fournissent, sur demande, des informations transparentes sur la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la fonderie.

Santé et sécurité au travail

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils accordent la priorité à la santé et à la sécurité au travail et qu'ils se conforment pleinement aux lois nationales applicables. À cette fin, nos fournisseurs sont tenus de mettre en place et de maintenir un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail approprié (par exemple, conforme à la norme ISO 45001 ou à une norme nationale équivalente). Cela inclut les risques, réels ou potentiels, pour la santé et la sécurité de leur propre personnel ainsi que des employés des sous-traitants présents sur leurs sites ou chantiers.
De plus, nos fournisseurs sont tenus de former leurs employés afin de prévenir au mieux les accidents et les maladies professionnelles.

Protection de l'environnement

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois, réglementations et normes nationales applicables en matière de protection de l'environnement. Nos fournisseurs doivent mettre en place et maintenir un système de gestion environnementale approprié (par exemple, conforme à la norme ISO 14001 ou à une norme nationale équivalente) afin de minimiser l'impact et les risques environnementaux et d'améliorer la protection de l'environnement dans leurs activités quotidiennes, notamment par des mesures visant à gérer et à réduire la consommation d'eau,

d'énergie et de matériaux, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants. Nous encourageons nos fournisseurs (liste non exhaustive)

- à déclarer, suivre et surveiller les émissions de gaz à effet de serre et d'évaluer avec précision l'influence de l'organisation dans ce domaine environnemental
- à réduire activement leur empreinte carbone, par exemple en utilisant des énergies renouvelables, en décarbonisant leurs produits et en s'associant avec leurs fournisseurs pour utiliser des matériaux à faible teneur en carbone,
- à minimiser leur impact sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol dans le cadre de leurs activités commerciales, par exemple en évitant tout ruissellement de produits chimiques dans le sol et en filtrant correctement les gaz d'échappement,
- éviter autant que possible l'utilisation de substances dangereuses (telles que le mercure, les polluants organiques persistants, les substances appauvrissant la couche d'ozone) ;
- réutiliser les matériaux ou produits existants et éviter et/ou recycler les matériaux excédentaires dans la mesure du possible,
- éviter la déforestation excessive ou l'utilisation excessive des terres dans leurs activités commerciales,
- respecter et protéger la biodiversité et les habitats naturels.

Conduite dans l'environnement commercial

Interdiction de la corruption et des pots-de-vin

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils appliquent une politique de tolérance zéro en matière de corruption et qu'ils veillent au respect de toutes les conventions des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) contre la corruption, ainsi que de toutes les lois anticorruptions en vigueur. En particulier, nos fournisseurs doivent veiller à ce que leurs employés, sous-traitants et agents n'offrent, ne promettent ou n'accordent aucun avantage aux employés de TK Elevator ou à des parties liées dans le but d'obtenir une commande ou toute autre forme de traitement préférentiel dans leurs transactions commerciales.

Invitations et cadeaux

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'abstiennent d'offrir des invitations ou des cadeaux à nos employés dans le but d'exercer une quelconque influence. Les invitations ou cadeaux offerts aux employés de TK Elevator ou aux parties liées, le cas échéant, doivent être raisonnables et appropriés, de faible valeur financière et conformes aux usages commerciaux locaux. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils s'abstiennent de demander des avantages inappropriés aux employés de TK Elevator ou aux parties liées.

Prévention des conflits d'intérêts

Dans le cadre de leurs relations commerciales avec nous, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils prennent leurs décisions uniquement sur la base de critères objectifs. Tout facteur susceptible d'influencer les décisions de nos fournisseurs par un conflit d'intérêts privé, commercial ou autre doit être évité dès le départ. Il en va de même pour les proches et autres parties liées.

Concurrence sans restriction

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soient toujours en concurrence de manière loyale et qu'ils se conforment aux lois et réglementations antitrust applicables. Nos fournisseurs ne doivent pas conclure d'accords avec des concurrents qui pourraient constituer une violation de la loi antitrust, ni tirer parti d'une position dominante qu'ils pourraient occuper sur le marché.

Blanchiment d'argent

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois applicables en matière de prévention du blanchiment d'argent et qu'ils ne participent à aucune activité de blanchiment d'argent.

Contrôles à l'exportation et sanctions économiques

Les fournisseurs doivent respecter toutes les restrictions ou sanctions applicables à l'exportation de biens ou de services, ainsi que toutes les restrictions applicables au commerce avec certains pays, régions, entreprises, entités ou individus.

Responsabilité financière

Les fournisseurs doivent enregistrer, conserver et communiquer avec précision les documents commerciaux, y compris les rapports financiers et les rapports qualité, conformément à la législation applicable et aux principes comptables généralement reconnus.

Confidentialité, vie privée, propriété intellectuelle et sécurité des données

Les données sensibles telles que les informations commerciales ou technologiques de TKE ou les données à caractère personnel doivent être traitées de manière confidentielle. La propriété intellectuelle de TKE et des tiers doit être respectée. Nous attendons la mise en place de processus efficaces et à la pointe de la technologie en matière de protection des données, ainsi que le respect des réglementations applicables.

Relations avec les fournisseurs

Chez TK Elevator, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils communiquent les principes énoncés dans le présent document à leurs sous-traitants et à leurs fournisseurs et qu'ils tiennent compte de ces principes lors de la sélection, de la passation de contrats et de la gestion des sous-traitants et sous-fournisseurs. Nos fournisseurs sont tenus d'encourager leurs sous-traitants et sous-fournisseurs à se conformer aux normes minimales du présent code de conduite en matière de protection des droits de l'homme, de conditions de travail, de lutte contre la corruption et de protection de l'environnement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations contractuelles. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'approvisionnent uniquement auprès de sources légales et qu'ils fournissent, sur demande, des preuves de la légalité de ces sources.

Respect du Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator

Nous vérifierons la conformité de nos fournisseurs aux principes et exigences énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator et attendons une réponse immédiate et complète en cas de préoccupations soulevées par TK Elevator. Nous pouvons également demander à nos fournisseurs de remplir des auto-évaluations afin de se conformer à la législation applicable et de soutenir notre feuille de route en matière de développement durable. En outre, nous nous réservons le droit de consulter chaque fournisseur et de réaliser un audit de développement durable sur le site du fournisseur ou de désigner un tiers qualifié pour réaliser cet audit. Si un tel audit est confié à un tiers, le fournisseur en assumera les coûts et dépenses lorsque son chiffre d'affaires annuel avec TK Elevator dépasse 100 000 €. Le coût de l'audit ne devrait généralement pas dépasser 5 000 euros. TK Elevator recevra un rapport complet sur les conclusions de l'audit et attend la correction des non-conformités.
Si le fournisseur détecte une violation grave du code de conduite des fournisseurs de TKE au sein de sa propre organisation, il est tenu d'en informer immédiatement TK Elevator, en fournissant un rapport clair sur les manquements identifiés, ainsi que des mesures correctives à court terme et d'amélioration à long terme. Une coopération ouverte avec les autorités locales est indispensable.
Si TKE soupçonne un fournisseur d'avoir enfreint l'un des principes ou l'une des exigences énoncées dans le Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator (par exemple, sur la base d'articles négatifs dans les médias), TK Elevator se réserve le droit de demander au fournisseur de divulguer toutes les informations pertinentes. Si un fournisseur ne respecte manifestement pas l'un des principes ou l'une des exigences énoncées dans le présent Code de conduite des fournisseurs de TK Elevator ou refuse de prendre et de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer ses performances en matière de développement durable, après s'être vu accorder un délai raisonnable, le fournisseur sera considéré comme ayant gravement manqué à ses obligations contractuelles envers TKE Elevator. TK Elevator se réserve le droit de résilier immédiatement tout ou partie des contrats conclus avec le fournisseur pour motif valable.

Par sa signature, le fournisseur confirme qu'il reconnaît et adhère aux principes et dispositions énoncés dans le présent document :

Nom et adresse de l'entreprise	Lieu et date	Nom et fonction du signataire en lettres majuscules	Signature